

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 23 Aout 2021	Séance du : Lundi 30 Aout 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le trente Aout à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 35	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

15. Développement économique – Convention de partenariat avec la SCOP ARIAC

Monsieur BRUN rappelle que la SCOP ARIAC (Amorçages d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault) appartient au mouvement des coopératives d'activités, dont la vocation première est de permettre à des créateurs d'entreprise de tester préalablement leur projet, avant de se lancer ou d'y renoncer.

ARIAC intervient depuis 2002 dans le Cœur d'Hérault, avec des résultats très positifs sur le Clermontais. Son activité est très spécifique au regard des autres structures d'aide à la création d'entreprises, dans le sens où elle est la seule à donner la possibilité à des porteurs de projets de tester préalablement en grandeur réelle leur projet d'entreprises, sans « sauter le pas » de l'indépendance. Ce test est concrétisé par la signature d'un contrat de salarié – entrepreneur, qui leur assure un soutien juridique, commercial, de gestion et de suivi financier, le futur entrepreneur n'étant rémunéré que sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

ARIAC maximise donc les chances d'implantation de nouveaux projets économiques sur le territoire, en ménageant une phase de démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs, et en favorisant un accès au crédit bancaire.

Monsieur BRUN propose donc de renouveler la convention conclue entre les trois Communautés de communes (du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la SCOP ARIAC, et d'attribuer pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 2 000 €, conformément au projet joint en annexe

En conséquence, Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention conclue entre les trois Communautés de communes (du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la SCOP ARIAC pour l'année 2021 ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2 000 € à la SCOP ARIAC au titre de l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

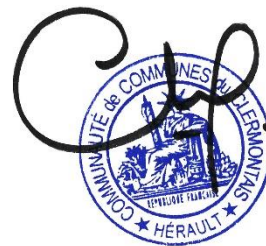
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention conclue entre les trois Communautés de communes (du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la SCOP ARIAC pour l'année 2021 ;
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 2 000 € à la SCOP ARIAC au titre de l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.